N° 186 Dimanche 6 Août 18[illegible] 19me Année.

JOURNAL DE LA HAYE.

PRIX DE L'ABONNEMENT
PAR TRIMESTRE.
La Haye . . fl. 7.— } Payable
Province . . 8.— } d'avance.

PRIX DES INSERTIONS.
Jusqu'à 5 lignes fl. 1.50 timbre compris et 20 cts. par ligne en sus.

BUREAU DE LA RÉDACTION
à La Haye, Spui, n° 75.
BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES ANNONCES.
Chez M. van Weelden, Libraire, et chez les Héritiers Doorman, Libraires, *Lange Poorten*, à Rotterdam.
Les lettres et paquets doivent être envoyés à la direction *franc de port*.

LA HAYE, SAMEDI 5 AOUT.

Nous apprenons avec la plus vive satisfaction que la nouvelle que nous avons été les premiers à publier hier au soir, est pleinement confirmée aujourd'hui. M. Donker Curtius, cédant à de hautes considérations politiques et se rendant aux manifestations des sympathies si énergiquement exprimées en sa faveur par la presse et l'opinion publique, s'est décidé à garder le portefeuille de la justice et à continuer la présidence du conseil des ministres.

Revue Politique.

[illegible] dernier de l'Assemblée nationale de France [illegible] plus importantes. M. Baschart a donné lecture du rapport de la commission d'enquête sur les événements du 15 mai et des journées de juin. Le travail de la commission porte d'abord sur les faits qui ont précédé le 15 mai. Après avoir signalé l'action des clubs dans le double attentat commis contre la république, le rapport passe en revue divers actes du gouvernement provisoire, tendant évidemment à bouleverser le pays tout entier. L'enquête a rencontré trop souvent dans les investigations des tentatives répréhensibles de la part de certains agents dont les antécédents étaient, au reste, peu honorables. Le rapporteur a donné lecture d'un numéro du *Bulletin de la république* sur les élections.

On sait l'émotion que produisit dans les départements, ce pamphlet dû à la plume d'une femme célèbre, Mme. Georges Sand, en même temps que ces excitations se produisaient par la voie de la presse et des affiches. Les émissaires soldés et armés par le ministre de l'intérieur, M. Ledru-Rollin, appuyés et soutenus par le commissaire du département du Nord, tentaient l'invasion en Belgique. Les théories du comité réuni au Luxembourg n'auraient pas peu contribué, d'après le rapport, à amener les sanglantes collisions du mois de juin. Il résulte des procès-verbaux rectifiés, des séances sténographiques, que M. Louis Blanc aurait dit, par exemple, aux ouvriers: « Si j'étais appelé à diriger cet état social inique qui m'a si longtemps comprimé, je me souviendrais de mes anciennes misères, et je ferais le serment d'Annibal. » — Une autre fois: « Mes amis, vous êtes aujourd'hui puissants, vous serez rois. Tous les hommes sont rois. Sous la république, il ne doit plus y avoir ni riches ni pauvres. La société telle qu'elle existe [illegible]

[illegible] abordant la grande question des ateliers nationaux, mentionne l'action de cette agglomération de travailleurs qui devient une armée politique. Ce sont ces ateliers qui ont fomenté la manifestation du 16 avril. Des indices graves signalent la main de M. Caussidière et celle de M. Louis-Blanc comme ayant excité ce mouvement.

Le rapport cite ensuite divers passages d'une allocution de M. Caussidière aux commissaires de police. L'ex-préfet de police aurait fait entendre des menaces atroces. « Si les fusils ne partent pas pour réduire Paris, on emploiera les allumettes chimiques! » — On a saisi aussi une lettre de Grandmenil Duvoyeux, fabricant de matières pyrotechniques, et dans laquelle on lit: « Marc (Caussidière) te recommande de fabriquer des bombes; elles pourront devenir utiles. »

A la même époque, il y avait eu une assemblée, le matin, au Conservatoire; le soir, chez Ledru Rollin. L'objet de la réunion était de créer un comité de salut public. Raspail, Blanqui, Kersausie devraient en faire partie avec Ledru-Rollin et Flocon. — Caussidière aurait été envoyé chez le ministre de l'intérieur pour lui parler de ce projet, et, sur le refus de ce dernier, il lui aurait dit: « Vous ne voulez pas, nous vous jetterons dimanche par la fenêtre avec les autres! »

[illegible] de ce document a excité une sensation profonde [illegible] C'est un acte d'accusation en règle contre Louis-Blanc, contre Caussidière, contre Ledru-Rollin; nous pourrions ajouter: et un peu contre le gouvernement provisoire tout entier. Après trois mois, les fondateurs de la république du 24 février étaient déjà tellement mécontents des fruits que leur [illegible] avait portés, qu'ils conspiraient et encourageaient les [illegible] pour leur propre pouvoir. MM. Ledru-Rollin, Caussidière et Louis Blanc ont protesté contre le rapport de la commission. Ils ont dit qu'ils étaient victimes d'odieuses calomnies. A qui feront-ils croire que cette commission d'enquête, [illegible] par la volonté de l'Assemblée nationale, a pu ramasser des calomnies, leur donner un corps, les placer sous la responsabilité d'hommes honorables (tous les membres de la commission le sont), et les lancer ensuite dans le monde au risque d'être traités le lendemain de complices ou d'instruments de calomniateurs? quels motifs pourraient les faire agir [illegible] responsables de tous leurs actes vis-à-vis d'eux-mêmes, [illegible] de leurs commettants, les membres de la commission [illegible] présentent des garanties d'impartialité et d'indépendance [illegible] on ne trouverait pas au même degré dans un tribunal [illegible] ne pourraient affaiblir les protestations de ceux que [illegible] use, nous allions dire que le rapport condamne.

[illegible] ons encore aucun détail sur l'effet qu'auront à [illegible] ers événements militaires. Le cabinet du comte [illegible] ntenait en fonctions provisoirement, et la crise [illegible] ntinuait.

[illegible] la garde a été investi, pour toute la durée de [illegible] pouvoirs législatifs et exécutifs les plus étendus; [illegible] ministre, [illegible] les décrets royaux et sous la responsabilité [illegible] les institutions constitutionnelles; poser [illegible] à la défense de la patrie.

[illegible] ise, poursuivie, harcelée par des forces autrichiennes imposantes, a continué son mouvement de retraite en deçà du Mincio. On dit même qu'elle aurait passé le Pô.

Cette nouvelle retraite paraît s'être opérée avec beaucoup d'ordre. On assure néanmoins que le roi et le duc de Gênes ont failli tomber au pouvoir de l'ennemi, tant ils étaient serrés de près par les Autrichiens.

Le quartier-général de Charles-Albert s'est porté à Crémone.

M. de Ricci, frère du ministre des finances, est parti en toute hâte pour Paris, dans la nuit du 28, pour venir réclamer l'intervention française. Il est parvenu à sa destination. On connaît déjà l'arrivée d'un envoyé de Milan dans cette capitale. Un député de la Vénétie y est également venu dans la même intention. Tous les trois réclament l'appui des armes françaises.

Le pouvoir exécutif s'était d'abord prononcé pour une simple médiation diplomatique. Il paraît qu'il a changé d'avis, et qu'il s'est décidé pour l'intervention armée.

La situation est arrivée rapidement au point le plus critique. Les Autrichiens que nous avons vus naguère temporiser pendant trois mois derrière les remparts de Vérone et de Mantoue, ont traversé successivement l'Adige et le Mincio, et ont refoulé les forces ennemies; l'armée piémontaise n'est pas détruite, mais elle est démoralisée; il est permis de se demander si l'armée française qui entrerait aujourd'hui en Italie pourrait arriver à Milan avant l'armée autrichienne; pour notre part, nous en doutons.

Nous ne regardons encore l'entrée des troupes françaises en Italie que comme un événement hypothétique. Si les Autrichiens parviennent à ressaisir la capitale de la Lombardie, des négociations s'ouvriront à l'instant même, et invitera la république française à y prendre part, et la diplomatie pourrait encore se charger de trancher cette question difficile.

Pendant que Radetzki, par ses victoires, raffermit l'empire autrichien qui chancelait sur sa base, l'empereur, par ses hésitations, compromet sa puissance. Il résiste à toutes les instances qui le rappellent à Vienne. Une députation de l'assemblée nationale autrichienne va lui porter les vœux les plus pressants de cette assemblée. Il ne laissera pas sans doute échapper l'occasion de se réconcilier avec son peuple, à la faveur de circonstances presqu'inespérées, dans un moment où la Hongrie revient volontairement à la soumission, et quand Windischgrætz rattache la Bohême, et Radetzky, les possessions italiennes, à la couronne impériale.

La *Revue des Deux-Mondes* dans son dernier numéro, assure qu'on a reçu à Paris de récentes dépêches du général Aupick, ministre de la république française à Constantinople, qui jetteraient un jour très-[illegible] sur des desseins plus ou moins soupçonnés, mais non pas encore avoués, des grandes puissances. C'est à Constantinople que passent les fils de toutes les affaires générales. Le nouveau ministère de la France se montre fort troublé des résolutions qu'il croit voir arrêtées dans les conseils diplomatiques. On serait, à ce qu'il paraît, à la veille de rétablir contre la France la situation de 1840, et le concert européen serait beaucoup plus avancé qu'on ne pouvait même le supposer. L'Angleterre marcherait tout à fait d'accord avec la Russie. La Turquie payerait les frais de cette bonne entente, et l'on ne pourrait pas être étonné qu'on eût parlé d'avoir un port franc à Constantinople. Voilà, dit la *Revue*, sauf de meilleurs ou de plus amples renseignements, le fond même des [illegible] l'occupation des provinces danubiennes n'est qu'un [illegible]

Il est plus que probable que la frayeur du général Aupick et les appréhensions de la *Revue des Deux-Mondes* sont fort exagérées, et peut-être l'impatience de l'envoyé français d'être reçu officiellement à Constantinople, lui a fait concevoir ces craintes que rien ne justifie.

On a célébré aujourd'hui en cette résidence de la manière accoutumée l'anniversaire du jour de naissance de S. A. R. la Princesse Louise, fille aînée de S. A. R. le Prince Frédéric des Pays-Bas. Les troupes de la garnison ont été passées en revue. Il y a eu dîner de famille à *het Huis de Paauw*, maison de campagne du prince, et ce soir aura lieu un thé dansant au Pavillon de Schéveningue, auquel ont été invitées un grand nombre de personnes de distinction.

A cette occasion la flottille de pêche de Schéveningue sera illuminée ce soir et l'escadre de la marine royale qui depuis le 16 juillet croise dans la mer du Nord exécutera diverses manœuvres devant Schéveningue. L'intérêt que présente toujours ce beau spectacle ne manquera pas d'y attirer ce soir un grand nombre de curieux.

— On lit dans le *Journal du Limbourg*:

On a dit que les troupes de la colonne mobile qui parcourt en ce moment quelques communes de nos environs auraient enlevé le drapeau allemand arboré sur les églises ou ailleurs. Cela est faux. Ce sont les administrations locales qui ont fait disparaître les drapeaux à Heerlen et à Brunssum, en présence des troupes. Il est certain que les régences locales ont eu presque partout la main forcée dans ces manifestations par drapeaux, et aujourd'hui que ces régences sont soutenues, elles s'empressent de reprendre leurs pouvoirs.

Les rapports que nous recevons sur la conduite des troupes de la colonne mobile sont des plus satisfaisants. Partout les militaires se tiennent sur le pied de la plus parfaite modération et de la plus exacte discipline. Tout le monde est unanime là-dessus à la campagne. C'est au point que dans plusieurs localités on demande à garder les troupes jusqu'après dimanche. Ceci soit dit à la *Gazette d'Aix-la-Chapelle*, qui se laisse tous les jours induire en erreur sur ce qui se passe dans le Limbourg, et qui devrait être plus scrupuleuse pour l'admission des nouvelles qui lui sont transmises par des prêcheurs de troubles.

— M. D. F. U. Hellbach, ancien résident de Ternate, venant de Banjoewangie, est arrivé à La Haye et est descendu à l'*Hôtel Fuhri*.

NOUVELLES D'ITALIE.

NOUVELLE RETRAITE DE L'ARMÉE PIÉMONTAISE.

L'armée piémontaise vient d'opérer un mouvement de retraite prononcé. Après un engagement infructueux du général Sonnaz, les divers corps se sont repliés sur la ligne de l'Oglio, et le quartier-général du roi Charles-Albert a été transféré à Bozzolo; peut-être même sera-t-il reporté plus loin encore, c'est-à-dire derrière l'Adda.

En effet, cette ligne présente beaucoup plus de [illegible] que la précédente; elle s'appuie sur Lodi et le lac de Come, elle tire une grande force du voisinage de Pavie; enfin elle permet de manœuvrer à volonté sur la rive du Pô dont le pont de Plaisance assure la possession; mais elle a l'inconvénient grave de laisser tout-à-fait à découvert la place de Brescia, où l'on essaie de réorganiser le contingent lombard. Cette région, étant très montueuse, pourrait être défendue avec avantage par des volontaires bien commandés, s'ils avaient seulement affaire à quelques corps détachés du gros de l'armée autrichienne, mais non pas si le maréchal Radetzky venait à s'y porter en masse.

Une sorte de panique se déclare à Milan; on barricade les faubourgs; on construit des ouvrages avancés dans les villages environnants.

Les troupes sardes laissées en observation dans le Tyrol ont reçu l'ordre de rejoindre l'armée à marches forcées. Elles constituent la dernière réserve de Charles-Albert, et derrière elles il n'a plus rien... que la France. Aussi réclame-t-il aujourd'hui les secours du gouvernement français, qui, assure-t-on, a déjà expédié des ordres pour une démonstration dans l'Adriatique. Au point de vue militaire, cette mesure nous paraît tardive et insuffisante à la fois: au point de vue de la politique européenne, en a-t-on mesuré toute la portée?

— Le maréchal Radetzky adresse à l'empereur le rapport suivant, daté du quartier-général de Valleggio, 27 juillet:

Le 2e corps d'armée, sous le commandement du lieutenant-feldmaréchal baron d'Aspre, a soutenu le 26 au soir et le 27 au matin près de Volta deux combats sanglants, mais victorieux, pendant que je concentrais le premier corps et le corps de réserve derrière le 2e pour [illegible] Ces derniers combats avaient été livrés par l'arrière-garde de l'armée dans le but unique de s'emparer des hauteurs de Volta et de couvrir de la sorte la retraite du gros de l'armée.

Le lieutenant-feldmaréchal baron d'Aspre et les généraux du 2e corps d'armée, ainsi que les officiers et les soldats, de même que la division de cavalerie du prince Taxis, se sont couverts de gloire; je me suis convaincu par moi-même que l'ennemi est en pleine retraite du côté [illegible]

— On lit dans le *Journal du Lloyd autrichien*:

Trois Istriens, députés à l'assemblée constituante à Vienne, ont protesté dans plusieurs journaux contre l'admission de l'Istrie dans la confédération germanique, en soutenant que l'Istrie était essentiellement italienne par rapport à sa langue, ses usages, ses souvenirs, sa religion, ses sympathies, ses monuments et par sa position géographique.

— On ne sait pas encore ce qui s'est passé dans Modène à la suite du mouvement de retraite dans l'armée piémontaise. Voici des nouvelles un peu antérieures:

Il y a eu des désordres graves à Modène dans la soirée du 18 et du 19. Il paraîtrait que le parti républicain et le parti autrichien étaient d'accord. Des bandes parcouraient les rues en criant: *A bas Charles-Albert!* et attaquèrent l'hôtel du gouvernement où demeure le commissaire sarde. Dans quelques rues, il y eut même des tentatives de barricade.

Les troupes et la garde nationale ne parvinrent qu'avec peine à rétablir l'ordre par leur intervention. Il y a eu des blessés des deux côtés. L'effervescence des esprits continuait, et Charles-Albert avait en conséquence envoyé dans la ville un corps de plusieurs milliers d'hommes pour y tenir garnison.

Le roi Charles-Albert vient d'adresser du quartier-général de Bozzolo, sous la date du 28 juillet, les proclamations suivantes à l'armée et aux peuples italiens:

Proclamations du roi Charles-Albert.

« Soldats,

» Les preuves admirables que vous avez données dans ces derniers jours, de courage dans le combat, de force d'âme pour supporter les fatigues, m'ont profondément ému. L'ennemi a payé assez cher la conquête de ses nouvelles positions; dans notre retraite nous emmenons deux mille prisonniers; quant à lui, il ne peut se vanter d'aucun trophée.

» A la vue des privations et des peines occasionnées par le manque de vivres, à la pensée de laisser la Lombardie ouverte aux incursions des barbares, mon âme a cédé à l'idée de chercher à suspendre les hostilités. Mais les conditions qui m'étaient proposées étaient telles que chacun de vous aurait dû en rougir.

» L'honneur de l'armée brille aux yeux de toute l'Italie et de toute l'Europe; personne ne pourra jamais le lui ravir, et votre roi sera toujours jaloux de le soutenir.

» Dans peu de jours nous retournerons en face de l'ennemi que nous avons vu tant de fois fuir devant nous; dans peu de jours nous le ferons repentir de son audace. Que le petit nombre de soldats qui se sont mis en désordre, reprennent promptement leurs rangs. Je compte sur vous avec confiance, ô fils chéris de la patrie, qui versez votre sang pour la cause sacrée de l'indépendance italienne. »

« Peuples de l'Italie,

» Après plusieurs combats dans lesquels notre armée, malgré l'infériorité de ses forces, sut obtenir d'assez nombreux succès par son admirable courage; écrasée par le nombre, épuisée de fatigues par les marches continuelles sous une chaleur excessive, et par le manque de vivres, elle a perdu et repris, mais en définitive elle a pu conserver les positions qu'elle avait conquises sur les bords du Mincio, et cernée dans les environs de Goïto, elle s'est trouvée réduite à une de ces crises terribles dans lesquelles un suprême effort amène toujours d'horribles massacres.

» Dans ces graves circonstances, qui affligeaient mon cœur comme roi et comme chef de cette courageuse et bien-aimée armée, après avoir entendu l'avis d'un conseil de guerre, nous avons cherché à mettre un terme à une si grande effusion de sang, en proposant à l'ennemi une suspension d'armes. Mais les conditions qu'il exigeait étaient telles que nous ne pûmes

à vous répondre même à les discuter, pensant que nous devions nous exposer avec vous à toutes les extrémités possibles plutôt que de compromettre l'honneur et l'intérêt de la patrie.

» Italiens! armez-vous, et affrontez le péril avec cette énergie que le péril augmente chez les courageux héritiers de tant de gloire; préférez le dernier sacrifice à l'humiliation et à la perte de votre indépendance. L'armée soutenue par l'amour de la patrie, au milieu des revers et des souffrances, est prête encore à donner pour la patrie tout ce qui lui reste de sang, et j'espère que la Providence ne nous abandonnera pas dans la défense de la cause sainte à laquelle j'ai consacré ma vie et celle de mes fils.

» A notre quartier général de Bozzolo, 1848. CHARLES ALBERT. »

— On lit dans la *Gazette piémontaise* du 29 juillet :

« Bozzolo, le 27 juillet, quatre heures de l'après-midi.

» Notre armée s'était retirée en bon ordre le 26, à Goïto. Dans la soirée, le roi a ordonné à la division du général Sonnaz de marcher sur Volta, et d'explorer les forces autrichiennes, maîtresses de cette position. Le général avait ordre, dans le cas où il reconnaîtrait que l'ennemi ne serait pas en forces trop disproportionnées, de l'attaquer résolument; au cas contraire, il ne devait pas livrer combat. Le général Sonnaz a attaqué l'ennemi dans la soirée, et après un combat très opiniâtre, pendant lequel on ne saurait décrire tout l'héroïsme des Piémontais, il était maître de Volta le 27. Assailli de nouveau par des troupes ennemies en très grand nombre, il a évacué la position de Volta, se dirigeant vers le gros de l'armée. Les vivres manquaient, étant interceptés par l'ennemi des deux côtés. Il a été tenu un conseil des généraux et des commandants de corps, afin de concerter les mouvements ultérieurs de l'armée. Le roi a ordonné au quartier général de se transporter à Bozzolo avec les bagages et les blessés. Au moment où j'écris, le roi est à Goïto avec l'armée à Goïto. »

» Le roi est toujours, avec toute l'armée, entre Goïto et Volta. Aujourd'hui, à deux heures de l'après-midi, il n'avait pas été engagé de nouveaux combats. Les vivres commencent à arriver abondamment aux corps.

» Des ordres ont été expédiés à Crémone et dans tous les environs pour réunir les troupes qui se trouvent de ce côté. »

Nous recevons de Milan l'extrait suivant d'une lettre d'un des commissaires lombards, M. Tinelli :

« Crémone, le 28 juillet.

» Hier jeudi, à deux heures de l'après-midi, j'ai laissé l'armée rangée en ordre parfait de bataille; elle se compose de 45,000 hommes; elle n'a besoin que de vivres. D'ici à quelques heures il en arrivera. L'ardeur et la fermeté des braves troupes piémontaises ne laissent rien à désirer. »

NOUVEAU MINISTÈRE DANS LE PIÉMONT.

Le nouveau ministère sarde n'a pas réuni les sympathies nationales piémontaises. Le 29 juillet, à midi, le peuple de Turin, excité par l'imminence du danger, s'est porté en foule à la chambre, demandant la dissolution de l'Assemblée et la concentration de tous les pouvoirs entre les mains de son roi (*il nostro re*). Les portes ont été fermées; la garde nationale a protégé l'Assemblée.

Plusieurs orateurs sont venus haranguer le peuple par les fenêtres; enfin Gioberti s'est présenté au peuple, annonçant qu'il venait d'être chargé de composer un nouveau ministère; qu'il allait soumettre son programme à la chambre; que, si elle l'acceptait, il resterait; sinon, il se retirerait immédiatement des affaires. La foule a eu confiance en lui et s'est dispersée.

On assure que, par voie extraordinaire, la nouvelle est arrivée de la proclamation de la dictature du roi à Turin.

M. Mazzini est arrivé incognito à Milan.

— Nous lisons dans le *Courrier français* du 23 juillet :

« Nous pouvons annoncer avec certitude que le duc de Gênes a accepté le trône de Sicile. Une frégate anglaise doit le conduire à Palerme. »

On remarquera que la nouvelle qui précède dément celle que nous avons déjà donnée, d'après le *Coustitutionnel*, mais en ce moment tout est confusion en Italie.

ROME, 24 JUILLET. — Dans la séance de la chambre des députés de ce jour il a été donné lecture d'une lettre du général Durando, qui demande à être jugé. — Le ministère a été interpellé sur les mesures prises pour réprimer les excès commis par les Autrichiens à Ferrare. Le ministre de la guerre a répondu qu'il avait donné des ordres pour l'envoi des troupes à la frontière. Si le gouvernement n'a pas activé davantage ces envois, c'est que les fonds lui manquent.

NOUVELLES D'ALLEMAGNE.

La *Gazette de Vienne* du 1er août contient une adresse de la Diète à l'empereur pour le prier de retourner dans sa capitale. Après avoir dit que la nouvelle du remplacement du souverain par un membre de la famille impériale avait rempli d'inquiétude le cœur de tout le peuple autrichien, l'adresse exprime le vœu du prompt retour de l'empereur, si nécessaire à la prospérité et même à l'existence de l'empire, et conjure l'empereur de ne pas écouter de mauvais conseillers, mais la voix de ses peuples.

— Une lettre de Vienne du 1er août mande que les conditions [illegible] le maréchal Radetzky sont la reddition de Venise, de Peschiera et d'Osopo, et la retraite de l'armée piémontaise jusque derrière l'Adda.

— La *Gazette de Cologne* publie un article fort remarquable sur la question du Schleswig-Holstein, dans lequel elle demande qu'on fasse la paix.

— On écrit des bords du Rhin, 26 juillet, à la *Gazette de Brême* :

Des nouvelles de La Haye mandent qu'un traité de commerce et de navigation était à la veille d'être conclu avec la Prusse, mais que le cabinet de Berlin a hésité à le sanctionner définitivement avant que le pouvoir central n'en eût eu connaissance. Toutefois, on ne doute pas que ce traité, qui apporte des changements radicaux aux relations commerciales entre la Hollande et la Prusse, ainsi que le reste de l'Allemagne, ne soit bientôt ratifié. On dit que ce document a été communiqué confidentiellement à la commission centrale pour la navigation du Rhin.

FRANCFORT, 3 AOUT. — M. Widenmann a lu aujourd'hui dans l'assemblée nationale le rapport de la commission nommée pour examiner l'élection du sieur Hecker, élu membre de l'assemblée nationale par le collége électoral de Thiengen (grand-duché de Bade). Les conclusions du rapport tendent à prononcer l'annulation de l'élection et à inviter le gouvernement badois à faire procéder à une autre élection. L'assemblée a continué ensuite la discussion du 7e paragraphe du projet des droits fondamentaux.

WIESBADEN, 1er AOUT. — En vertu du décret du ministre de l'empire pour le département de la guerre, qui ordonne la mobilisation des 7e, 8e et 9e corps d'armée fédéraux, trois bataillons d'infanterie avec de l'artillerie sont mis sur le pied de guerre [illegible] pour le 10 de ce mois pour le Schleswig.

CARLSRUHE, [illegible] — Le contingent badois qui part pour le Schleswig, se compose de 4000 hommes et d'une batterie d'artillerie de huit pièces; il formera avec le contingent de la Hesse grand-ducale une brigade, qui, réunie avec une brigade wurtembergeoise, sera commandée par un chef de division wurtembergeois. C'est M. le colonel de Röder qui sera chargé du commandement de la brigade bado-hessoise.

BERLIN, 2 AOUT. — M. le général-major de Below, revenu avant-hier de son voyage à Vienne, est parti hier matin pour Francfort, à l'effet d'y obtenir l'autorisation pour la Prusse de négocier directement avec le Danemarck, cette puissance refusant formellement de reconnaître le pouvoir central. Il serait déplorable qu'on se vît forcé, uniquement à cause d'une question de principe diplomatique, de continuer une guerre qui est si préjudiciable à nos provinces de la Baltique, attendu que dans l'armistice projeté on avait atteint le but principal de la campagne, à savoir la séparation de fait des duchés d'avec le Danemarck. (M. le général de Below est arrivé à Francfort.)

— Nous empruntons à l'*Indépendance* la correspondance suivante, datée de Berlin, 31 juillet :

Une brochure anonyme, intitulée : *le Pouvoir central allemand et l'armée prussienne*, fait beaucoup de bruit en ce moment. Elle a pour auteur le lieutenant-colonel de Griesheim, commissaire du gouvernement près de l'Assemblée nationale. Dirigée contre le fameux rapport de M. Dahlmann sur la compétence future du pouvoir central définitif, rapport que M. Bekkerath, en mission à Berlin, vient de désavouer, cette brochure, bien que frappant sur un ennemi à terre, a cependant une grande portée en ce qu'elle fait exactement connaître les dispositions du ministère de la guerre et de l'armée à l'égard de Francfort. C'est ce qui m'engage à vous en dire quelques mots.

Dans l'analyse fort courte de ce travail que je me propose de vous transmettre, je laisserai de côté presque toutes les considérations de l'auteur, je m'en tiendrai aux faits.

Après avoir rappelé que l'Autriche n'ayant qu'un petit contingent allemand à fournir à la future armée impériale et le reste de l'Allemagne ne devant y contribuer que pour 127,000 hommes au plus, les plus lourdes charges, dans l'éventualité d'une guerre, retomberont toujours sur la Prusse. M. de Griesheim insiste sur ce point que ce dernier Etat amène à l'Empire 360,000 hommes, mille bouches à feu, 28 forteresses bien armées et occupées par des garnisons comprenant 200,000 hommes, enfin un matériel de guerre que l'on peut évaluer à cent millions.

Ce n'est pas tout. La Prusse peut faire entrer en ligne de compte dans le contingent qu'elle apporte à l'Allemagne, l'excellente organisation de son armée, organisation que lui envient tous les Etats d'Europe, y compris la France. Un corps d'officiers intelligent, formé par de très-bonnes études militaires; un patriotisme que l'on ne retrouve ni dans le midi de l'Allemagne, ni en Autriche; enfin une renommée guerrière, remontant à plus de deux siècles, et d'autant plus incontestable qu'à Turin, à Hochstedt et à Malplaquet, c'est pour l'Autriche que la Prusse s'est battue.

La première conclusion importante que l'auteur de la brochure tire de tout cela, est celle-ci :

« L'armée prussienne ne peut jamais être et ne sera jamais absorbée par l'armée impériale, c'est le contraire qui doit arriver et qui arrivera. »

M. de Griesheim passe ensuite en revue les étranges prévisions qui se trouvent formulées dans le rapport de Dahlmann. Il se demande si le 1er régiment d'infanterie prussienne, qui compte 230 années de date depuis sa formation, consentirait volontiers à recevoir le no 32, 40 ou autre de l'armée de l'empire. Il prie M. Dahlmann de proposer la réforme qu'il médite aux hussards de Blücher, aux cuirassiers de la reine, aux dragons noirs; il prie le célèbre professeur de proposer à ces régiments l'échange des souvenirs qui se rattachent à leur drapeau contre je ne sais quels cadres [illegible] à Francfort. La réponse serait peut-être longtemps [illegible]

« Si tout devait être mis sur un nouveau et même pied dans l'armée allemande, dit en continuant le commissaire royal, l'armée prussienne, à moins qu'on ne la prît pour modèle, devrait rendre tous ses fusils et toutes ses bouches à feu. Ce serait une abnégation dérisoire.

« Le Prusse doit être absorbée par l'Allemagne! Cette pensée a pu surgir dans quelques esprits au milieu des commotions d'une époque fort agitée. Au fond cette pensée peut ne pas manquer de grandeur, mais dans l'unité allemande la Prusse veut rester Prusse. »

La brochure se termine par ces mots : « Il faut que l'on finisse par comprendre à Francfort que le roi de Prusse, et que les 16 millions d'invidus qui peuplent cet Etat, en mettant en ligne une armée d'un demi-million de combattants, ne doivent pas être mis en balance avec le prince de Lichtenstein, par exemple, qui fournit un contingent de cinquante-cinq hommes à l'armée impériale. »

En regard de ce mémoire il faudrait placer l'ordre du jour à l'armée publié par le *Moniteur* d'hier soir. Le roi déclare que les troupes obéiront au vicaire *lorsque le roi leur en donnera l'ordre*, ce qui revient à dire que l'Allemagne comme par le passé, peut compter sur la Prusse, que la Prusse fournira son contingent, mais que *l'armée prussienne*, ce terme tant répété avec insistance dans l'ordre du jour, ne reniera pas son origine ni ce qui constitue sa puissante individualité.

Cet ordre du jour du 29 juillet contient le programme de la Prusse dans la politique allemande, programme que je vous ai fait pressentir dans mes dernières lettres.

Les députés sont enchantés de l'accueil qu'on leur a fait à Potsdam. On en augure bien pour l'entente qui règnera entre les pouvoirs de l'Etat lorsqu'il s'agira d'établir définitivement la constitution.

Le colonel Willisen, frère du général de ce nom, va partir pour Paris en mission extraordinaire.

M. d'Arnim ne retournera pas à son poste pour le moment.

P. S. Vous apprendrez par les journaux du soir, que le choléra a fait irruption à Berlin. Le bruit en était répandu depuis quelques jours. Aujourd'hui l'apparition du fléau paraît officiellement constatée.

On ne lira pas sans intérêt le tableau suivant de la situation de Berlin, que trace le correspondant de la *Gazette d'Aix-la-Chapelle*, journal partisan de la monarchie constitutionnelle :

Toutes les conversations du jour, toutes les menées des divers partis politiques, en un mot tout ce qui, dans ce moment, a rapport à la vie politique, n'est dirigé que sur un seul et même objet, c'est-à-dire l'attitude que la Prusse prendra vis-à-vis de Francfort. Il y a agitation fiévreuse sur ce seul point, et qui peut prévoir jusqu'à présent quelle en sera la fin? Même des événements importants, tels que la reprise des hostilités contre le Danemarck, trouvent la population indifférente en comparaison de l'agitation que produit la question.

La conférence de mercredi dernier, du conseil des ministres, à laquelle assistaient MM. Camphausen, de Beckerath et le colonel d'Auerswald, a été, dit-on, décisive; il y a été résolu de ne pas céder aux vues du ministre de la guerre de l'empire, et l'on a fait, en envoyant à Vienne le général de Bulow, une dernière tentative de se mettre immédiatement d'accord avec le vicaire de l'empire, et de le prier de retirer l'ordre de prestation de serment pour le 6 août, ce qui, dans le cas contraire, ne pourrait avoir lieu de la manière indiquée.

Nous ferons remarquer, à propos de ce rescrit, que notre ministre de la guerre n'y a fait aucune réponse, que jusqu'à présent les différentes troupes n'ont encore fait aucune démarche par laquelle il puisse y être obéi; nous mentionnerons aussi, comme circonstance remarquable, que toutes les pièces adressées au ministre de la guerre de l'empire portent simplement pour adresse : Au général-major prussien de Peucker.

Des ordres ont aussi été envoyés, à la suite de la conférence de mercredi, au général de Wrangel, dont la conduite est observée ici avec quelque inquiétude, parce qu'il semble se regarder comme dépendant immédiatement de Francfort. Malheureusement les effets de cette situation du gouvernement commencent à se manifester d'une manière qui porte évidemment en elle le germe de nouveaux dangers. La soumission illimitée aux résolutions de Francfort, d'un côté, la résistance à ces résolutions, d'un autre, sont en ce moment les deux points qui divisent les partis politiques toujours de plus en plus en opposition, et l'on voit se produire ici, comme principaux défenseurs des idées d'unité, les mêmes personnes qu'on a désignées jusqu'ici comme républicains, démocrates, etc., tandis que, d'un autre côté, les amis de l'ancien système, dont le nombre s'accroît d'une façon inquiétante, s'attachent convulsivement au particularisme prussien et ne négligent aucun moyen de gagner les sympathies du peuple en invoquant des souvenirs historiques devenus chers; c'est en vain que les partisans du progrès modéré cherchent les moyens d'une médiation entre ces deux partis opposés; même il ne manque pas de provocations des différents côtés.

De même qu'autrefois, pendant la révolution française, le bonnet rouge des Jacobins fut le symbole de la puissance du peuple victorieux du roi autocrate, le drapeau noir, rouge et or, fut pour un moment ici le symbole des vainqueurs de mars; et de même que Louis XVI fut forcé de mettre ce bonnet en signe de soumission à la volonté victorieuse du peuple, de même le roi Frédéric Guillaume IV parcourut, le 21 mars, les rues de Berlin, portant l'écharpe aux couleurs allemandes, comme symbole de la victoire du peuple.

Actuellement le drapeau noir et blanc est le signe extérieur de ceux qui veulent opposer au progrès leur halte impuissant. On voit ici depuis deux jours flotter sur les toits de plusieurs casernes et autres maisons des drapeaux aux trois couleurs. Potsdam et Charlottenbourg, points centraux de réunion des grands déchus, sont couverts de ces emblèmes.

Qu'y a-t-il donc de surprenant que le peuple, c'est-à-dire le peuple de la nuit de Mars, se soit rassemblé hier soir en grandes masses dans les rues et devant les maisons indiquées, demandant avec menaces qu'on enlevât les drapeaux noir et blanc; qu'il ait porté des vivats retentissants au vicaire de l'empire, à la liberté et à l'unité de l'Allemagne; qu'il ait cherché à s'en prendre aux nouveaux corps de défense; qu'il ait parlé de république et de la nécessité du renouvellement des jours de mars? enfin il n'est pas surprenant que l'incertitude de la situation de la Prusse envers et dans l'Allemagne unie, amène de nouvelles complications, dont on ne peut prévoir la fin.

PRINCIPAUTÉS DU DANUBE.

BUCHAREST, 20 JUILLET. — Le gouvernement provisoire s'est déclaré constituant, et il a été reconnu de tous les côtés. Le métropolitain reste, comme jusqu'à présent, à sa tête. Les Russes n'ont pas pénétré plus avant et n'ont plus renforcé leur garnison à Jassy. Le commissaire turc à Jassy, Talat-Effendi, a protesté contre l'entrée des Russes dans la Valachie.

La tranquillité règne à Bucharest. (*Boersenhalle.*)

NOUVELLES D'ESPAGNE.

MADRID, 29 JUILLET. — Dans la nuit d'avant-hier, tandis que les paisibles habitants de Madrid reposaient tranquillement sans aucune espèce de crainte, nos actives et toujours vigilantes autorités étouffaient dans son germe une conspiration inique. Le capitaine-général de Madrid, aussi bien que le chef politique, comte de Vista Hermosa, avaient reçu l'avis de l'existence d'une conspiration dans le sens carliste qui se préparait dans la capitale. Ayant pris les mesures nécessaires pour la déjouer, notre digne chef politique, avec l'activité qui le caractérise, mirent en jeu tous les ressorts que son expérience et sa perspicacité leur fournirent pour s'emparer des factieux. Le succès a prouvé que le comte de Vista Hermosa ne s'était pas trompé. Le plan des conspirateurs se réduisait à organiser une bande, composée de individus qu'on pourrait réunir dans la ville et dans le village [illegible] proclamer la contre-révolution en faveur de Montemolin, se procurer des armes et [illegible] ensuite pour aller grossir les rangs des soldats de Cabrera.

Le plan étant suffisamment mûri, après de fréquentes réunions nocturnes dans la promenade des Récolets, où quelques conspirateurs s'étaient donné des rendez-vous, dans la nuit d'avant-hier, sur différents points de la ville. L'autorité se rendit à tous ces points et s'empara de tous les complices, qui furent conduits à la prison de la ville et mis au secret le plus rigoureux. A 2 heures du matin, un commissaire de police partit pour Vicalvaro, avec la force nécessaire, et put s'emparer de sept des onze individus qui avaient conspiré avec ceux de Madrid. Tous les conspirateurs se trouvent aujourd'hui à la disposition du capitaine-général, et ils ne tarderont pas à recevoir le châtiment qu'ils méritent. Les prisonniers sont des gens de la basse classe, mais pour cela même plus dangereux pour un coup de main. (*Heraldo*, 28 juillet.)

— On parle M. Pidal comme devant être appelé à remplacer M. le duc de Sotomayor au ministère des affaires étrangères. On dit que le duc de Sotomayor sera nommé ministre d'Espagne à Paris; il doit s'arrêter d'abord à Vichy.

— Le chef de la police de sûreté a procédé lui-même à l'arrestation de D. Luis Gonzalès Bravo qu'il a conduit au [illegible] directeur de la police, M. Enciso. Il y est au secret. On ignore la cause de cette arrestation motivée probablement par quelque délation.

Aujourd'hui à 5 heures de l'après-midi M. Gonzalès Bravo a été dirigé sous bonne escorte vers la route d'Andalousie. On croit que par ordre du gouvernement il est conduit à Cadix pour être déporté. Mme Gonzalès Bravo est partie pour [illegible] l'espoir d'obtenir quelque adoucissement au sort de son mari.

— On mande de Reuss, le 23 juillet, au *Clamor Publico* :

« Le courrier va partir, et je n'ai que le temps de vous communiquer l'importante nouvelle que Cabrera a passé hier l'Ebre avec les hommes d'élite de la faction catalane.

Cette nouvelle m'est donnée à l'instant par des bourgeois de Fraga qui les ont vus passer le fleuve, à Mequinenza. Cabrera dirige dans le Maestrazgo, théâtre de ses prouesses dans la dernière guerre. Le cabecilla Forner, qui errait depuis quelques jours du côté de l'Ebre, a protégé le passage du général, et s'est réuni à lui. Les personnes qui m'ont donné cette nouvelle méritent toute confiance. »

NOUVELLES DE FRANCE.

PARIS, 3 AOUT. — L'assemblée nationale a entendu aujourd'hui la lecture du rapport de la commission d'enquête sur les événements de mai et de juin. Ce document qui est très long, dont la lecture a duré près de quatre heures, est divisé en trois parties. La première comprend les faits qui ont précédé la journée du 15 mai; la seconde, la journée du 15 mai et les faits qui ont suivi, enfin la troisième contient l'historique des sanglantes journées de juin. La première renferme des charges assez graves contre MM. Louis Blanc et Caussidière, et d'autres très graves contre M. Ledru-Rollin.

Ces charges s'aggravent dans la seconde partie, qui touche MM. Caussidière et Louis Blanc. Il résulte des renseignements recueillis dans l'enquête, que ce dernier se [illegible]

Hôtel-de-Ville et qu'il aurait assisté à la réunion dans la-
quelle discutée, et arrêtée la liste des membres du gouver-
nement. Cette partie du rapport a été l'objet de vives dénéga-
tions de la part de M. Louis Blanc; plusieurs membres de la
gauche et notamment M. David, d'Angers, ont adressé à di-
verses reprises à M. Bauchard, rapporteur, des apostrophes plus
vives que ne le permettent les convenances parlemen-
taires. La chambre était en proie à une agitation extraordinaire.
Dans la troisième partie du rapport, l'enquête signale l'in-
fluence que le nom de M. Caussidière aurait exercée sur les in-
surgés. Le représentant, suivant les dépositions de divers té-
moins, aurait pris une part importante aux événements et des
scènes auraient eu lieu entre lui et les hommes les plus
compromis dans l'insurrection. En entendant cette accusation,
Caussidière a protesté de sa place en s'écriant : « C'est
faux. » Des charges pèsent également sur M. Louis Blanc; la
commission lui impute d'avoir été une des premières causes de la
résistance prise au combat les ouvriers de l'atelier de
Clichy.

MM. Louis Blanc et Caussidière le rapport associe, dans de
justes limites, le citoyen Proudhon.

En entendant le récit des paroles séditieuses qu'on lui impute,
M. Proudhon a apostrophé le rapporteur avec un extrême vio-
lence, frappant énergiquement sur son pupitre il s'est écrié :
« Les témoins en ont pas dit vrai; c'est une calomnie! » Les cris
à l'ordre l'interrompent; le président intervient et invite sévè-
rement [illegible]

[illegible] a été interrompue à deux reprises, pen-
dant [illegible] de la séance, les conversations les plus
animées s'étaient établies dans l'hémicycle de la chambre. On
se demandait quelle serait la suite de cette enquête, qui accu-
mule des charges si graves contre quelques-uns des hommes les
plus marquants parmi les républicains de la veille.

A quatre heures et demie, M. Bauchard a terminé la lecture.
Plusieurs membres ont demandé l'impression du rapport et des
pièces qui doivent y être jointes. Cette proposition a été adoptée
à l'unanimité.

M. Ledru-Rollin est monté ensuite à la tribune pour un fait
personnel. Il a demandé que la discussion du rapport fût fixée à
un jour très prochain; subsidiairement, il a affirmé sur l'hon-
neur qu'aucun des faits auxquels son nom a été accolé n'a-
vaient été articulés devant lui; il n'a été entendu, dit-il,
qu'une seule fois.

Abordant ensuite les faits qui lui sont reprochés, il les a ré-
futés avec une grande chaleur et une amertume d'expressions
qui prouvait un cœur profondément ulcéré. Il a déclaré, en ter-
minant, qu'il avait déposé devant la commission des pièces, et
que si elles ne les a pas citées, on ne s'en est pas servi. Le
rapport, a-t-il dit, n'est pas une œuvre de justice, c'est une
œuvre de parti.

Après une rectification d'heures adressée par M. Marrast à
M. Louis Blanc, relativement à l'ordre donné par M. Ledru
Rollin de battre le rappel, le 16 avril, M. Louis Blanc est monté
à la tribune et a protesté de toutes les forces de son âme contre
les imputations dont il est l'objet.

A M. Louis-Blanc a succédé M. Causidière qui a donné égа-
lement lieu à une très vive agitation des explications per-
sonnelles, comme l'ont fait MM. Ledru Rollin et
Louis Blanc.

La discussion de ce rapport, qui sera ultérieurement fixée,
promet d'être une des plus orageuses que l'Assemblée nationale
ait eues depuis qu'elle est réunie.

— Les nouvelles des départements sur les élections munici-
pales [illegible] officiers de la garde nationale continuent à être défa-
vorables au parti républicain qui gouverne en ce moment. Un
seul département, celui de l'Indre, a fait des nominations en
faveur de l'administration actuelle. Sur tous les autres points
[illegible] et les légitimistes ont triomphé. A Montpellier les 36 nominations, 20 sont légitimistes [illegible]

M. Albert Ricci, depuis quelque temps nommé ministre de
[illegible], est parti en toute hâte de Turin le 29 juillet
[illegible] la coopération française; il est arrivé le 2 au
[illegible] reçu le 3 au matin par M. Bastide.

— Un agent du gouvernement provisoire de la Vénétie, M.
[illegible]nalfi, vient d'arriver à Paris. On assure qu'il est chargé d'ex-
[illegible] la situation du pays et de réclamer l'intervention de la
[illegible], sans laquelle Venise ne peut manquer de retomber sous
[illegible] domination autrichienne.

[illegible] de Paris, 3 août :

[illegible] des ministres s'était réuni une première fois pour
[illegible] la demande d'intervention faite par M. Guerrieri, au
[illegible] du gouvernement provisoire de la Lombardie. Mais comme
[illegible] demande était isolée et n'avait pas été faite en même temps
[illegible] le roi Charles-Albert, elle avait été provisoirement re-
[illegible]

[illegible] cette décision avait-elle été signifiée à M. Guerrieri?
[illegible] membre de l'ancien cabinet sont successivement arrivés à
Paris demandant, à son tour, l'intervention française au nom du
roi Charles-Albert.

» En conséquence, l'intervention a été décidée en principe;
mais, comme la demande faite séparément par les deux envoyés
italiens nous accordait pas sur les moyens d'exécution, on a dû
[illegible] frontières dont cette mesure aurait lieu.

[illegible] entrée directe d'un corps d'armée français
[illegible] Italie. Le roi Charles-Albert désire qu'on évite de faire passer
[illegible] troupes françaises en Savoie et dans le Piémont, dans la
[illegible] qu'il n'en résulte un mouvement révolutionnaire dans
[illegible].

[illegible] assure que le gouvernement vient de donner des ordres à
[illegible] régiments de se rendre à Toulon où ils seraient em-
[illegible] pour les côtes d'Italie. Mais comme on s'attend à ap-
[illegible] résultat d'une grande bataille qui doit être livrée
[illegible] entre les Piémontais et les Autrichiens,
[illegible] troupes sont dirigées sur Grenoble pour entrer en
[illegible] cas où les Piémontais seraient vaincus dans cette
[illegible].

[illegible] dépêche télégraphique a été expédiée ce matin au
général Oudinot, et un courrier a du partir cette nuit pour lui
[illegible] instructions.

[illegible] des chefs du mouvement du 15 mai, celui
qui [illegible] la dissolution [illegible] au fauteuil de président et a prononcé
[illegible] l'Assemblée, dont la police n'a pu découvrir
les traces, vient de publier dans la *Réforme* une fort longue let-
tre par laquelle il se déclare le seul auteur de ce mouvement.

« En prononçant la dissolution, dit-il, je ne m'étais concerté
avec personne, et n'avais obéi qu'à une nécessité de circonstan-
ce et à des raisons d'humanité. »

— La chambre des mises en accusation vient de renvoyer de-
vant la cour d'assises le gérant du journal le *Peuple constituant*,
comme prévenu 1° d'avoir excité à la haine et au mépris du
gouvernement de la république, en publiant dans le numéro du
11 juillet dernier un article signé Lamennais, et finissant par
ces mots : *Silence, peuple*; 2° et d'avoir, dans un autre article,
publié le même jour, provoqué à un attentat dont le but était de
détruire ou de changer le gouvernement ou d'exciter à la
guerre civile. C'est la première affaire de presse sur laquelle le
jury aura eu à statuer depuis la révolution de février.

— Nous empruntons les détails suivants au compte rendu
hebdomadaire de la situation de Paris, publié par le préfet de
police :

« La proportion des travailleurs occupés aux travailleurs inoccupés a fait
ces jours derniers quelques progrès. Sur 28,225 ouvriers qui habitent dans
les garnis, 16,038 sont occupés : 10,167 sont inactifs. Parmi les derniers,
il faut comprendre 3,000 individus environ qui, de tout temps et sous tous
les régimes, persistent à fuir le travail pour se livrer à de honteuses et
coupables habitudes.

» La population des garnis a diminué, cette semaine de 2,757 âmes.
Cette diminution résulte du départ d'ouvriers qui sont retournés en pro-
vince.

» Le mont-de-piété, depuis le 25 juillet jusqu'au 31 inclusivement, a
prêté 302,000 francs; les remboursements qui lui ont été faits se sont élevés
à la somme de 384,302 fr. La différence entre ces deux chiffres indique
une amélioration sensible dans la situation des classes laborieuses.

» Dans l'espace de six jours, du 24 au 30, il a été accordé 2,304 passe-
ports à des citoyens français; sur ce nombre 693 étaient gratuits. Le chif-
fre des passeports délivrés à des étrangers a été de 572 seulement.

» Les hôtels garnis et les maisons meublées de la capitale ont vu décroî-
tre légèrement le mouvement de leurs locataires. Il y est entré 2,939 per-
sonnes, il en est parti 5,585. Cette différence doit être attribuée à l'ouver-
ture des vacances; 519 étrangers sont descendus dans les hôtels : 452 sont
partis, ce qui semble prouver que le séjour de Paris offre plus de sécurité
aux étrangers et que notre capitale les verra bientôt affluer dans ses murs
comme par le passé.

» L'ordre public, au point de vue de la répression des crimes et délits,
continue d'être parfait. Nous n'avons à déplorer [illegible] commis par un soldat en état d'ivresse contre un [illegible] Aucune nouvelle dé-
nonce [illegible] attentats contre la propriété, dont une tentative d'incendie, le
nombre de vols simples et escroqueries s'est élevé en moyenne de sept par jour.

» Les prisons renfermaient, le 24 juillet, 9,282 détenus ordinaires; le
30, ce nombre était réduit à 8,219. Le chiffre des détenus pour cause d'in-
surrection est de 9,223. »

LES FUNESTES EFFETS DE LA DIVISION DE LA PROPRIÉTÉ EN FRANCE.

(*Suite.* — Voir le *Journal de La Haye* du 28 juillet.)

S'il faut conclure, de ce qu'un individu achète, qu'il y a prospérité — il faut nécessairement, de ce qu'un autre vend, tirer la conclusion opposée. Si les capitaux prêtent sur hypothèque, c'est la gêne qui emprunte. Il y a, d'ailleurs, plusieurs branches du revenu dans lesquelles domine évidemment l'élément fâcheux, telles que les ventes mêmes de propriétés, les amendes et confiscations, la loterie, les cartes, les liqueurs spiritueuses. Le vrai principe paraît être que l'accroissement du revenu par le *produit* du capital est une preuve de la prospérité publique, mais un accroissement [illegible] du capital même est une calamité. Ainsi, [illegible] droits de timbre sur les lettres de change et les quittances annonce une circulation active; — un accroissement semblable sur les obligations et les hypothèques révèle un état de gêne. Ainsi, l'abondance et le bon marché des marchandises dans les magasins de la ville sont des symptômes satisfaisants, tandis que l'abondance et le bon marché des magasins eux-mêmes prouve que la ville tombe; ainsi enfin, des ventes actives et considérables des produits de la terre, comme céréales, viande, laine, peaux, suif, huiles, etc., sont de la prospérité, tandis que des ventes nombreuses de la terre elle-même sont tout l'opposé.

Mais nous n'insisterons point sur ces arguments [illegible] des théories; nous ne voulons nous occuper ici que de faits et de [illegible] pra-
tiques. Un rapport d'une commission de la chambre des pairs, de 1825 [illegible] signale nettement quelques-uns des principaux inconvénients [illegible] du morcellement. Le premier est une perte réelle de ter-
rain [illegible] par suite des innombrables clôtures, chemins et
contre-chemins nécessités par cette division du sol à l'infini; et comme
conséquences forcées, la perte de temps résultant souvent de l'éloignement
des différents lots appartenant à un même individu, la difficulté, dans pres-
que tous les cas, de passer de l'un à l'autre, d'y transporter les instruments
de labourage et les engrais, d'en enlever les produits. Toutes ces entraves
qui, en détail, peuvent paraître presque insignifiantes, sont énormes en
masse.

« La division des terres entre les familles aurait une limite : le nom-
bre des familles. Mais le morcellement des terres et la dispersion des
morceaux n'en ont aucune. Une propriété d'un hectare peut se com-
poser de mille sillons, tous séparés les uns des autres et enclavés
dans les sillons d'autrui... A la perte immense de temps que cette divi-
sion occasionne au laboureur se joignent une augmentation de frais de
culture, la multiplicité superflue des chemins de déblai, la difficulté
de surveiller et de garder les récoltes, la facilité et la tentation des
petites participations frauduleuses, la fréquence et l'impunité des délits,
les occasions plus multipliées de procès, etc. Ajoutez les dégâts qui ar-
rivent inévitablement, lors des semailles, sur chacune des petites piè-
ces contiguës, semées par différents cultivateurs, à cause de l'enjam-
bement que font nécessairement les chevaux ou les bœufs de la char-
rue sur la pièce attenante, déjà semée, puisque pour semer l'autre il faut
que l'un des animaux attelés, entre lesquels se trouve la raie formée par le
soc, foule le terrain adjacent, et à cause du passage répété des attelages sur
les pièces ensemencées, pour arriver aux suivantes. » (Mounier et Rubi-
chon, II, 174.)

Après cet exemple d'empiétement et de dommage involontaires, il serait sans doute superflu de rien ajouter pour donner une idée du degré de mor-
cellement auquel on est déjà parvenu, et pour expliquer comment ce systè-
me d'exploitation doit avoir, pour résultat le plus net, des procès. Mais ce
n'est pas là le pire : tous sont forcés d'adopter le même genre de culture,
et c'est nécessairement le plus mauvais. Si l'un d'eux laisse sa terre en
jachère, s'il ensemence, s'il fait paître, il faut que tous les autres laissent
en jachère, ensemencent ou fassent paître. « Celui qui, mieux instruit des
choses de la nature, aurait la volonté et les moyens de cultiver tous les ans
la totalité de ses terres, suivant un mode approprié aux lois de la végétation
et aux convenances locales, verrait ses cultures livrées au ravage continues
des bestiaux de tout le village, et si, pour s'en préserver, il faisait les frais
d'enclore ses pièces de terre, il verrait immédiatement ses clôtures violée
chaque jour par les autres habitants, qui n'en auraient pas. » (Mounier et
Rubichon, I, 176.)

C'est là un inconvénient [illegible] plus sérieux que, loin de produire aucune amélioration [illegible] ce nouveau principe introduit dans le régime de la propriété foncière [illegible] ressusciter et à propager quelques-unes des erreurs et des abus les plus grossiers de l'ancien temps, — par exemple, ces fléaux de toute bonne exploitation, le *parcours* et la *vaine pâture*. Le système de morcellement leur a donné une prodigieuse extension, et tous les efforts qu'on a pu faire pour en arrêter les progrès sont restés sans résultat. Après le morcellement lui-même, nous croyons que c'est le plus grand fléau de l'agriculture en France.

Tous les hommes pratiques, tous les hommes de sens protestent de la manière la plus formelle contre cette complication de maux anciens et modernes; la majorité des conseils généraux exprime avec force le vœu de voir mettre un terme au morcellement et supprimer son corollaire, le droit de parcours : mais les théoriciens, — les hommes qui ont fait la révolution et qui en soutiennent toutes les mauvaises conséquences — ont combattu et paralysé toute tentative ayant pour objet d'empêcher la dispersion ou de faciliter la réunion des propriétés. M. de Villèle avait proposé d'attribuer la portion disponible à l'aîné des enfants, lorsque les parents n'en auraient pas disposé autrement; mais les chambres étaient tellement jalouses de toute restriction apportée à l'égalité absolue des partages, que cet amendement si sage et qui altérait si peu le caractère de la loi primitive, fut repoussé : il avait une saveur de droit d'aînesse, et c'était assez. Quoi qu'il en soit, si l'on n'avise pas à quelque moyen de couper court aux progrès de cette lèpre dévorante du *partage* et du *morcellement*, nous ne saurions, en présence des faits que nous avons devant les yeux, assigner une limite aux dangers auxquels se trouvera exposé le pays avant qu'un grand nombre d'années se soient écoulés.

Avant d'examiner quelle influence ce système paraît exercer sur les *produits* du sol, nous ferons remarquer qu'une certaine portion de la superficie de la France se compose de forêts qui, indépendamment de leurs autres usages, fournissent la plus grande partie du combustible nécessaire à la consommation du pays. Les forêts, heureusement, se prêtent moins par leur nature au morcellement que toute autre espèce de propriété; car toutes les fois que ce système leur a été appliqué, les conséquences en ont été plus désastreuses encore, s'il est possible, que pour les terres labourables. Mais nous ne nous arrêterons point sur ce sujet, et nous nous attacherons, de préférence aux produits de l'agriculture proprement dite.

La superficie cultivable de la France peut se classer ainsi :

Terres cultivées par des fermiers à rentes fixes, soit par un seul bail, soit par des baux parcellaires.	8,170,000 hectares.
Par des métayers à moitié fruit.	14,530,000
Par l'économie des propriétaires.	20,000,000.

Le surplus se compose de bois appartenant, en général, à des personnes payant plus de 200 francs d'impositions.

La quantité cultivée par les propriétaires eux-mêmes, comme on le voit, à peu près égale à la quantité cultivée par des fermiers, le nombre certain de propriétaires, surtout de la classe moyenne, prend [illegible] à ferme des portions d'autres propriétés, appartenant naturellement à la classe supérieure. Quant aux petits propriétaires, à qui leurs parcelles fournissent à peine des moyens directs de subsistance, il leur reste peu de chose à vendre : cette classe, dit M. Rubichon, telle par conséquent qu'elle soit formée en France en état à part; elle ne dépend de personne, elle ne dépend d'elle-même; ce abandonnée, elle s'irrite contre ses supérieurs, regarde un grand propriétaire de terres comme un usurpateur. Suivant elle, tout homme qui de ses mains ne bêche pas la terre, n'a pas le droit de la posséder. Elle est hostile à la charrue qui la prive de travail, et au bétail qui, pour pâturer, la prive de terrain. »

Ce sont là les *familles républicaines et affamées* de M. Rubichon.

Le système d'exploitation à moitié fruit, bien que plausible, paraît donner des résultats peu satisfaisants. Le propriétaire et le fermier ayant en apparence des intérêts égaux dans cette société par participation, prétendent avoir aussi des droits égaux [illegible] l'exploitation : malheureusement, ils ne s'entendent pas [illegible] sur les détails des cultures; les idées du fermier à ce sujet sont souvent assez bornées, celles des propriétaires sont, en général, plus fausses encore; dans ce conflit, l'exploitation dépérit faute de capital et faute d'ensemble. On prétend cependant que cela réussit mieux dans certaines provinces, comme la Vendée, où l'ancien esprit féodal et patriarcal maintient encore une sorte de communauté bienveillante d'intérêts entre le fermier et le propriétaire. Ce système doit nécessairement [illegible] dans considérable de denrées. [illegible] gent au propriétaire comme au fermier, [illegible] cues, est celui des baux à rente fixe, tels qu'ils existent [illegible] et l'est de la France, où la réunion des parcelles en [illegible] étendue neutralise les mauvais effets du morcellement [illegible] parties du pays les mieux cultivées, les plus productives et [illegible] sous tous les rapports, les meilleures pour le propriétaire, les meilleures pour le fermier, et conséquemment les meilleures pour le marché.

La surface sur laquelle s'exerce l'action de la population se divise ainsi sous le rapport agricole :

Cultures	céréales	13,831,000 hect.
	vignes	1,960,000
	diverses	3,102,000
Pâturages	prairies naturelles	4,197,000
	prairies artificielles	1,575,000
	pâtures et pâtis	8,606,000
	jachères	6,713,000
Vergers, pépinières, oseraies, etc.		759,000
Bois de toute espèce		8,699,000
Total du sol productif		49,746,000
Surface non productive		2,147,000
Surface totale		51,893,000

Comme pendant à ce tableau, dont les détails sont sans contredit les plus minutieux et les plus exacts qui aient jamais été relevés dans aucun pays, nous donnerons le tableau suivant — et non moins intéressant — de la distribution, de la nature et du montant du produit total :

NATURE DES CULTURES.	SURFACE CULTIVÉE. Hectares.	PRODUITS TOTAUX. Hectolitres.
Froment et épeautre	5,551,000	69,154,000 (1)
Méteil	810,000	[illegible]
Seigle	2,573,000	[illegible]
Orge	1,16[illegible]	16,414,000
Avoine	3,[illegible]	48,899,000
Maïs ou millet	651,000	7,610,000
Sarrasin	654,000	8,169,000
Pomme de terre	920,000	96,[illegible]
Légumes secs	295,000	3,445,000
Betterave	57,000	15,[illegible]

Ces relevés s'étendent au chanvre, au lin, à la garance, aux [illegible] tagères et aux prairies artificielles, détails dans lesquels les limites [illegible] article ne nous permettent pas d'entrer. Les mêmes états offrent également les quantités de semences employées, et la proportion de [illegible] aux produits. Cette proportion présente une décroissance sensible [illegible] attribue à la diminution du bétail et conséquemment [illegible] système de morcellement.

Il paraîtrait que le produit moyen de tout [illegible] environ 30 fr. par hectare; mais cette moyenne est [illegible] pour que nous puissions en tirer aucune conclusion [illegible] Au contraire, la différence de la production entre les différents [illegible] peut nous fournir quelques données utiles sur [illegible] de l'agriculture locale. Or, la production des différents départements varie considérablement, — ceux du Nord étant beaucoup plus productifs. Le 47e degré de latitude partage la France en deux parties à peu près égales : celle du Nord comprend 42 départements, celle du Midi 43. Le tableau qui suit présente les 85 départements classés d'après la production respective de froment

(1) L'Angleterre, avec une population de 16,000,000 d'habitants, produit 51,000,000 d'hectolitres de froment, soit 3 1/3 hectolitres par tête; tandis que la France, avec une population de 33,000,000 d'habitants, n'en produit que 69,000,000, soit un peu plus de 2 hectolitres par tête.

par hectare, et le nombre de départements de chaque classe appartenant au Nord et au Midi respectivement.

Départements	Nord	Midi	
3	3	»	au-dessus de 18 hectolitres.
3	3	»	— 16
8	8	»	— 15
6	6	»	— 14
1	1	»	— 13
2	1	1	— 12
9	7	2	— 11
8	5	3	— 10
15	7	8	— 9
19	5	14	— 8
11	2	9	— 7
4	»	4	— 6
2	»	2	— 5
85	42	43.	

On voit que le Nord donne en moyenne 11 1/2, et le Midi un peu moins de 6. Et si l'on tire par le méridien de Paris une ligne qui divise la partie Nord en deux sections, est et ouest, on trouve que la section occidentale est beaucoup plus fertile en froment, les départements qui produisent au-dessus de 10 hectolitres par hectare étant au nombre de 19 dans la section nord-ouest, et de 10 seulement dans la section nord-est. Il faut sans doute attribuer au sol et au climat une partie de cette remarquable différence; mais elle doit provenir aussi en grande partie de la différence des labours et de l'abondance des engrais. Nous ferons observer, d'ailleurs, que la production est beaucoup plus considérable dans la région du Nord, où le morcellement a fait moins de progrès, l'exploitation sur une plus grande échelle étant conséquemment plus productive: il paraît en outre que la consommation de cette région est aussi proportionnellement supérieure.

La valeur de tous les produits de l'agriculture livrés à la consommation a été:

Pour les 42 départements du Nord, de. . . .	1,757,683,994 fr.
Pour les 43 départements du Midi, de. . . .	1,147,090,422
Total pour la France.	2,904,774,416

(La suite à un prochain numéro.)

THÉATRE-ROYAL-FRANÇAIS DE LA HAYE.

LUNDI 7 AOUT 1848. (REPRÉSENTATION N° 28.)

La première représentation de:

LES DEUX VOLEURS,

opéra-comique en un acte, paroles de MM. de Leuven et Brunswick, musique de M. Girard.

Précédé de:

VALÉRIE,

comédie en trois actes et en prose, par M. Scribe.

Le spectacle sera terminé par

LE POLTRON,

vaudeville en un acte, par MM. Bayard, Alphonse et Regnault.

ANNONCES.

Exposition Photographique

AU BÉNÉFICE DES PAUVRES DE LA HAYE.

On a l'honneur d'annoncer au public de La Haye que de BELLES PRODUCTIONS PHOTOGRAPHIQUES exécutées PAR UN AMATEUR, seront exposées au *CAFÉ-RESTAURANT BELVÉDÈRE, Buitenhof* à La Haye, au bénéfice des pauvres de la ville, tous les jours jusqu'à avis contraire, depuis 10 heures du matin jusqu'à 6 heures de l'après-midi.

Le mérite de ces productions surpasse tout ce qui a été fait depuis la découverte de l'art photographique, et les perfectionnements apportés par CET AMATEUR ont atteint un degré de supériorité inconnu même jusqu'à présent des hommes de l'art.

Le prix d'admission est de 25 cents des Pays-Bas par personne. (133)

EXPOSITION PUBLIQUE A AMSTERDAM.

La *commission combinée* pour l'*exposition publique* des ouvrages de *peinture, sculpture, architecture, gravure* et *dessins* à *Amsterdam*, qui sera ouverte lundi 28 Août prochain, ayant été obligée de refuser d'accepter des tableaux déjà envoyés qui n'étaient pas arrivés, porte à la connaissance de ceux qui y sont intéressés, que, selon les résolutions arrêtées et publiées pour la dite exposition, *les tableaux, dessins et objets d'art doivent être rendus* FRANCS DE PORT *dans le local de l'Académie des beaux-arts à Amsterdam, au plus tard le 14 Août prochain*, et que tout objet *non arrivé sera refusé*; tandis qu'après la clôture de l'exposition les pièces [illegible] hors seront expédiées *sans frais* aux adresses indiquées dans le rapport [illegible] personnes domiciliées à l'étranger.

Amsterdam, [illegible] 1848. Au nom de ladite commission,

(184) J. WAENSINCK, *secrétaire.*

Hôtel de la Grande-Bretagne,

PLACE ROYALE,

BRUXELLES.

Cet hôtel se recommande aux voyageurs pour sa belle situation, son confortable et ses prix modérés.

TABLE D'HOTE à 2 et à 5 heures, 2 francs 50. (163)

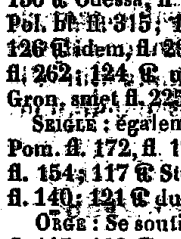

A LOUER PRÉSENTEMENT.

Une maison nouvellement réparée et complétement en ordre, située sur le *Prinsegracht*, n° 12 à La Haye, consistant en quatre chambres au rez-de-chaussée dont trois avec suite, cuisine, cave et jardin et au premier étage en cinq chambres, un grand grenier et une chambre de domestique.

S'adresser chez H. J. BORSBOOM, sur le *Kapelsbrug*, à La Haye. (182)

PARTIE COMMERCIALE.

MARCHÉS.

ROTTERDAM, 4 AOUT. — La direction de la Société de Commerce des Pays-Bas a annoncé une vente d'étain qui aura lieu à Rotterdam le 29 août, et consistant en 40,000 saumons entreposés ici et de 4000 saumons entreposés à Amsterdam. L'adjudication se fera par lots de 1000 saumons. Ayant le mois d'août ne sera pas exposé d'autre étain et le gouvernement n'en fera point non plus présenter aux Indes-Néerlandaises pendant cette époque.

—

Les 1890 peaux des Indes-Orientales et 54 p. de buffles arrivées par le navire l'*Edouard et Marie*, et qui étaient plus ou moins avariées, ont été vendues comme suit:

Lot. 1.	200 p. peu avariées.	19 1/2 c.	Lot. 6.	151 p. peu avariées.	22 1/2 c.
2.	200 » » »	20 1/2 »	7.	270 » plus avariées.	18 1/2 »
3.	200 » » »	21 1/2 »	8.	269 »	20 »
4.	200 » » »	22 »	9.	200 » mauvaises et très mauvaises.	13 1/2 »
5.	200 » » »	22 1/2 »			

Les 54 peaux de Carabon ont été vendues à 7 c. tout en entrepôt.

Il a été vendu aujourd'hui 33 et 22 bar. de Tabac Maryland, arrivé par le *Mississéppi*, 9 bar. id. arrivé par le *Potomac*, 7 bar. id. par le *Charles* et 52 bar. Virginie par la *Johanna Maria*, à divers prix.

GRAINS, GRAINES, HUILES ET SPIRITUEUX.

AMSTERDAM, 4 AOUT. — FROMENT: Les affaires sont très animées en spéculation aussi bien qu'en consommation, et les prix ont haussé. En entrep. 130 ℔ Odessa, fl. 245; 131 ℔ meilleure qual. idem, fl. 243; en consom. 129 ℔ Pol. bl. fl. 315; 123-129 ℔ idem, fl. 305; fl. 308; 124-125 ℔ b. idem, fl. 290; 126 ℔ idem, fl. 295-297 ℔ St-Pétersb. et Kub. fl. 193; 128 ℔ Frise meill. qual. fl. 262; 124 ℔ moindre qual. fl. 240; 130 ℔ b. Groningue, fl. 255; 124 ℔ Gron. smet fl. 225; 131 ℔ St-Pétersb. fl. 237.

SEIGLE: également en hausse avec des affaires très actives, 125-127 ℔ de la Pom. fl. 172, fl. 176, 178; 119 ℔ indigène, fl. 156; 121-122 ℔ Holst. fl. 152, fl. 154; 117 ℔ St-Pétersb. fl. 158; 115 ℔ Archangel, fl. 147; 113 ℔ St-Pétersb. fl. 140; 121 ℔ du Nord, fl. 162; 113 ℔ dan. fl. 138.

ORGE: Se soutient fort bien. Zélande nouv. d'hiver, fl. 140; suranné idem, fl. 115; 102 ℔ nouv. Holl.-Sept. fl. 137; 111 ℔ Rostoc, fl. 168; 113-114 ℔ dan, fl. 170, fl. 172; 92 93-95 102 ℔ de Frise, hiver, fl. 108, fl. 110, fl. 116, fl. 132.

AVOINE: 35 ℔ grosse, fl. 105.

SARRASIN, sans variation 119 ℔ Holst. fl. 178; 120 ℔ Nykerk et Amersf. fl. 178.

GRAINE DE LIN: Abandonnée.

HUILE DE NAVETTES: plus offerte pour livraison; aujourd'hui [illegible] fl. 34.

HUILE DE LIN: par 6 sem. fl. 27 1/2; au compt. fl. 26 1/2.

HUILE DE CHANVRE: par 6 sem. fl. 36; au compt. fl. 35.

FONDS PUBLICS ET BULLETINS DE BOURSE.

AMSTERDAM, VENDREDI 4 AOUT. — Des fonds hollandais, les intégrales, après avoir montré une nouvelle tendance à la baisse, ont fermé un peu en hausse sur leur côte d'hier: par contre 4 et 3 p. c. un peu plus faibles.

Des fonds étrangers les russes, autrichiens et espagnols étaient plus recherchés. Les transactions étaient très animées. Le brésiliens continuent d'êtres demandés.

ROTTERDAM, VENDREDI 4 AOUT. — Les fonds hollandais, avec des affaires de peu d'importance, se sont maintenus. Les métalliques auraient offerts et plus faibles. Les transactions dans les autres fonds étaient insignifiantes.

PARIS, JEUDI 3 AOUT. — Enfin la baisse s'est arrêtée; le 3 % et le 5 % ferment avec une légère amélioration sur hier. La liquidation étant terminée et les ventes de ces jours derniers donnant maintenant de beaux bénéfices, on commence à racheter sans trop se presser cependant. Les affaires d'Italie entretiennent toujours une certaine inquiétude. Le 3 % ouvert à 43-75 ferme à 44-25 en hen hausse de 50 c.; le 5 % ouvert à 70-50, a fait 70-25, mais reste à 71 en hausse de 75 c. Les actions de la banque de France sont montées de 20 à 1630, et les certificats de l'emprunt 1847 de 8-50 à 3100.

Les obligations de la ville n'ont pas varié à 1090. Les bons du trésor ont été négociés à 23 % de perte. A terme, le 3 % ferme à 44-50 et le 5 % à 71-25.

Chemins de fer: L'Orléans et le Rouen sont montés de 7-50; le nord de 6-25, le Lyon de 5 et le Bordeaux de 2-50. Le Marseille à baissé de 5 ainsi que le centre et le Bâle de 1-25. Les autres chemins restent sans changement et ne sont pas cotés.

Fonds étrangers: Le 5 % belge (1840) a baissé de 1/4 à 74 1/2, le 5 % (1842) à 74 1/2 et le 4 1/2 % à 67 1/2 n'ont pas varié. Le 2 1/2 % a été fait à 37. Il y a hausse de 25 sur la rente de Naples à 72 et de 15 fr. sur l'emprunt du Piémont; l'emprunt romain a baissé de 1 %.

LONDRES, JEUDI 3 AOUT. — La faillite de la maison Dunlop et Rowand à Glascow est évaluée de 150 à 200,000 ℔.

Les nouvelles apportées d'Amérique par le steamer *Caledonia*, arrivé hier à Liverpool présentent les affaires dans une stagnation qui n'a fait qu'augmenter à la réception des fâcheuses nouvelles de France. La banque du Canal à Albany a manqué et se trouve dans une position peu rassurante pour les intéressés.

Le retour du mauvais temps pour la récolte, les nouvelles [illegible] ont influé défavorablement sur les prix des fonds. Les consolidés clôturent à 86 5/8, 3/4, après avoir fait 86 1/2; 3 % réduit 86 3/4; 3 1/4 % nouveau 87 1/4 à 3/8; bons de l'échiquier 36 à 37 s.

ANVERS, VENDREDI 4 AOUT. — 2 heures. — Les fonds belges recherchés: les 5 % 74 % cours: d° 4 1/2 % 67 3/8 à 67 1/2 cours; d° 2 1/2 %, ouvert à 37 1/4 P., a été traitée à 37 1/4, 5/16, 3/8, et reste 37 3/8 cours.

Fonds espagnols: 5 % 8 3/16 A.; d° 3 % dette intérieure 16 5/8 A.

2 3/4 heures. — Fonds belges 2 1/2 % 37 3/8 cours; d° 5 % 74 % A. — Fonds espagnols 5 % 8 3/8 à 8 5/16 % A.

FRANCFORT, JEUDI 3 AOUT. — Les fonds d'Autriche et les actions de chemin de fer étaient recherchés.

2 1/2 % métall., 33 1/4; 5 % 63; lots de Bade, 26 3/4; chemin du Nord, 38 1/2.

VIENNE, MARDI 1 AOUT. — Les fonds publics et les actions de chemins de fer étaient aujourd'hui plus faibles. L'incertitude sur l'absence de l'empereur et les mauvaises nouvelles d'Irlande ont contribué à cette tendance défavorable.

BERLIN, JEUDI 3 AOUT. — Avec des transactions fort limitées, les actions de quelques-uns des chemins de fer ont baissé, tandis que d'autres ont monté. En général, la tendance a été incertaine. Les nouvelles du dehors manquaient, et la baisse des rentes françaises n'a pas exercé une influence fâcheuse sur notre place.

MADRID, SAMEDI 29 JUILLET. — 3 %, 18 5/8 4 (après la bourse), 18 3/8 A. et 18 1/2 P. 5 % 10 3/4 P. (après la bourse) 10 1/4 à 5/8 A. — Dette sans intérêt 4 P. (après la bourse), 4 A. — Coupons 6 1/2 A. — Dette passive étrangère 3 1/2 P. — Titres provisoires 3 1/2 A. — Banque de St-Ferdinand 50 A. 54 P. — Escompte 4 7/8 à 5 %. — Changes: Paris, 4-95 A. Londres, 46 A.; Bordeaux 5 5 A. — Marseille, 5 5 P. — Bayonne 5 P.

BOURSE D'AMSTERDAM DU 4 AOUT.

Dette act...	2 1/2	43 1/8	Dito.....	3	26, 1/8
Dito dito.....	3	50 1/2	D° int. à 6 m.	3	16 7/8
Dito ea liq.	3		Coup. ancien		5 1/16
Dito dito...	4	67 5/8	Passive.....		
Emp. des L.-O.	4		Deferred.....		
S.-d'Am....	3	66	Dette diff. à P.		
Soc. de C...	4	130 Ex-d.	Portug. à L.	3	
Dito Harl...			Dito dito.....	4	17 7/8
C. de Dord.	4		D° int. à Conto		
Chem. de fer		61	O. russe Hope.	5	96 5/8
Dito.....	4		Dito dito.....	5	96 1/2
Belgique....	4 1/2		Certific. dito.	5	84 7/8, 84 1/8
D° Rothsch.	2 1/2	35 1/8	Dito dito.....	4	75 1/8
Esp. Ard. 85 l.	5	8 5/8, 1/8	Bill. Stieglitz.	4	74 1/8, 7/8
Dito de 510 l.	5	8 1/8	Cert. à Hamb.	5	
Dito Piéc. c.	5	7 1/8, 7/8	Insc. au gr.-l.	6	56 1/2

Certific. dit.	6	56 7/8			
Pologne Cert.	4				
Dito Dol. fl. 300					
Dito dito fl. 500		111			
Amér. Phil. B.	6				
Dito Ant. de B.		3 1/16			
Amér. Mét....	5	61			
Dito.....	2 1/2	32 1/2			
Dito.....	4				
Brés.....	5	73			
Dito 1843....	5	70			
N. Mexic.....	5	17 1/16			
Peru.....	6	16			
Grenade.....	1				
Venez.....	2 1/2				

BOURSE DE PARIS DU 3 AOUT.

3 p. c. au compt	44 25	Belg. 3 p. 1833		CHEMINS DE FER:	
» fin cour.	44 50	» 2 1/2 1845		Paris St-Germ.	
Emprunt 1847		Société génér.		Par. Vers. r. dr.	120
» fin cour.		Esp. dette act.		» » r. g.	105
5 p. c. au compt	71	» différée...		» Orléans....	672
» fin cour.	71 25	» nouv. 3 p.		» Rouen.....	462
Banq. de Franc	1630	» dette int.		Paris Nord....	378
Caiss. G.	1000	Naples 5 p. c.	71, 50	» Strasb...	355
Belg. 5 p. 1840	74 1/2	Rome Em. 1844	56	» Lyon.....	340
» 5 p. 1842	74 1/2			Rhénan Vieille M.	2250
» 4 1/2 1844				» Gr. Montag.	

BOURSE DE LONDRES DU 3 AOUT.

Cons. Compt...		Péruviens.....	30, 32	Dito différé....	
D° en liquidat.	86 5/8, 7/8	5 p. c. port.....		Dito passive....	2 5/8
Belges.....	68, 69	4 p. c. d° 1834.	18 1/2	Mexique.....	17 1/2
Hollande 4 p. c.	69, 70	Brésiliens.....	71	Russie.....	98, 1
Dito 2 1/2 p. c.	43, 44	Detteact. esp. 5	11 1/2	Colombie.....	1 1/2
		Dito. 3 p. c.....	21 1/2, 1/2	Danois.....	

BOURSE DE BERLIN, DU 3 AOUT.

Obligat..	3 1/2	73 A, 73 1/2 P	Ch. Aix à Maest.		Hollande 2 1/2
Russ. (Roths.).	97 1/2		Obl. de la Sociét.		Dito de 500 fl.
Dito Stiegl.	4	79 1/2 A	Banque de Prus	94 A, 95 P	Dito 300 fl.
Ch. de fer thén.					

BOURSE DE FRANCFORT DU 3 AOUT.

Métaliques..	5	62 7/8 a 63 1/8 p	Métalliq. 2 1/2	33 1/8, 33 3/8	Emp 1839 fl 250
» ..	4	52 1/2	Banque.....	1060, 57	Hollande. 2 1/2
» ..	3	38 1/2	Emp 1834 fl 500	107, 108	Espagn. d. int.

BOURSE DE VIENNE DU 1er AOUT.

Métalliques.	5	74 1/2	Emprunt 1834.	122 1/2	Act. de la Banq.
»	4	63	» 1839	82 1/2	Lots de 500 fl.
»	3	45, 46	Ch. de fer Milan.	64 1/2, 65 1/2	Dito de 250 fl.
»	2 1/2	38 1/2, 39	» du Nord.	103 1/2	

PAR TÉLÉGRAPHE.

BOURSE D'AMSTERDAM, SAMEDI 5 AOUT.

COURS DE CLÔTURE A 5 HEURES.

PAYS-BAS. —	Dette active.	2 1/2	0/0	43 1/16
	Dito dito	3	»	50 3/16
	Dito dito	4	»	67 3/8
ESPAGNE. —	Ardoins de L. 510. . . .	5	»	8 1/4
	Dito intér. L. 510 . . .	3	»	17
	[illegible] Emprunt de 1793 & 1813	5	»	96 1/2

CORRESPONDANCE.

Nous avons encore dû refuser aujourd'hui un paquet venu de Devan[illegible] une lettre apportée d'Amsterdam par les Messageries, et une lettre expé[illegible] par la poste d'Utrecht, faute d'affranchissement.

Nous n'insérons jamais d'articles communiqués, dont les auteurs [illegible] sont inconnus; cet avis est une réponse à la lettre que nous venons de recevoir d'Amsterdam, et faisant allusion à l'atelier de machines du Chemin de fer hollandais.

Les Directeurs des Postes de Haarlem et de Bois-le-Duc ne sont pas inscrits sur nos registres d'abonnés. Si ces MM. ont des plaintes à faire rapport à l'envoi irrégulier du *Journal de La Haye*, ou des volumes Romans, distribués à ces abonnés à de certaines conditions, il sont [illegible] à les adresser aux personnes qui leur servent d'intermédiaires.

SECOND TIRAGE.

A [illegible] HEURES DU SOIR.

La *Gazette d'Etat* publie sous la date du 5 août [illegible] réponse suivante du Roi:

« Sur le rapport présenté au Roi par le ministre [illegible] de la justice, en date du 31 juillet. (*Gaz. d'Etat* [illegible] S. M. a envoyé aujourd'hui la réponse suivante:

« Nous avons pris connaissance de votre rapport en [illegible] » du 31 juillet dernier à Nous présenté, con[illegible] » mande de la démission de vos fonctions de ministre [illegible] » *interim* de la justice.

» Quand Nous prenons en considération les grands ser[illegible] » vices que vous avez rendus à Nous et à la patrie, [illegible] » rétablissant, au mois de mars dernier, l'ordre et la tran[illegible] » quillité publique que vous avez maintenus jusqu'[illegible] » ainsi qu'en honorisacrant toute la constance de vos [illegible] » forts à l'œuvre de la révision de la Loi-Fondamen[illegible] » tale, et que vos services sont encore nécessaires pour [illegible] » compléter une œuvre déjà si bien commencée, alors N[illegible] » croyons devoir vous faire connaître par les présen[illegible] » que Nous ne pouvons vous accorder, quant à présent, [illegible] » démission que vous Nous aviez demandée, et qu'il N[illegible] » sera agréable que vous continuez à poursuivre la [illegible] » dans laquelle vous êtes entré, jusqu'à ce qu'il ait [illegible] » décidé des lois relatives à la révision de la Loi-Fon[illegible] » mentale aujourd'hui en délibération; et Nous [illegible] » sons pouvoir attendre du patriotisme de nos bien-[illegible] » sujets, que dans ces circonstances importantes Nos [illegible] » vernement et Nos efforts pour consolider nos [illegible] » politiques, trouveront un appui général. »

La Haye, 4 Août 1848. GUILLAUME.

M. Donker Curtius, après la réception de ce [illegible] Roi, a été admis en audience auprès de S. M. et s'[illegible] mis au désir du Roi son [illegible]

A LA HAYE, chez L. van der Meer [illegible]